

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 20 août 2007 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel

**R 185-2007**

**MISE SUR PIED D'UN CLUB DE DAMES**

Attendu qu'une demande écrite a été transmise au conseil municipal par monsieur Jean Gaudet et monsieur Claude Beaudry afin de démarrer un club de dames;

Attendu qu'il semble avoir un intérêt pour l'ouverture d'un tel club dans la municipalité;

Attendu que messieurs Gaudet et Beaudry sont disposés à donner du temps pour créer un club de dames, pour organiser les activités du club et pour former les joueurs débutants;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu d'appuyer cette initiative et de fournir gratuitement la salle du garage municipal pour les activités liées au club de dames, selon les disponibilités de location de celle-ci.

**ADOPTÉ**

**R 186-2007**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX D'ARRÊT**

Attendu que la municipalité de Crabtree et le ministère des Transports du Québec ont réalisé des travaux conjointement sur le chemin Ste-Marie entre les numéros 300 et 350;

Attendu que les travaux réalisés résultent, en partie, de l'élargissement du chemin Ste-Marie et que depuis, les utilisateurs du chemin circulent plus rapidement;

Attendu qu'une piste cyclable a été aménagée en 2006 et que cette même piste traverse la 8<sup>e</sup> Rue (même axe que le chemin Ste-Marie) à l'intersection de la 8<sup>e</sup> Avenue;

Attendu qu'il y a une école à proximité de cette intersection, et qu'il y a beaucoup de jeunes étudiants qui traversent la 8<sup>e</sup> Rue dans ce secteur;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que demande soit faite au ministère des Transports du Québec d'aménager des panneaux d'arrêt et une signalisation d'approche adéquate à l'intersection de la 8<sup>e</sup> Rue et de la 8<sup>e</sup> Avenue, pour rendre la route et l'intersection plus sécuritaires.

**ADOPTÉ**

**R 187-2007**

**MANDAT À LA FIRME LBHA POUR AJOUTER DES TRAVAUX SUR LE PONT ANTONIO BARRETTE AU CONTRAT DE REVITALISATION DE LA 8<sup>E</sup> RUE AVEC LE MTQ**

Attendu que la surface d'asphalte sur le pont Antonio Barrette dans le prolongement de la 8<sup>e</sup> Rue est à refaire et qu'il y a lieu de faire des aménagements aux abords et sur ce pont;

Attendu que la municipalité se propose de prolonger les travaux d'asphaltage et d'aménagement sur le pont Antonio Barrette;

Attendu qu'il y a lieu de mandater notre firme d'ingénieurs pour faire des plans et devis pour ces travaux et de les insérer rapidement en addenda dans la soumission présentement en cours;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. De retenir la solution de la firme LBHA et Associés pour ajouter les travaux mentionnés dans une lettre datée du 20 août 2007, numéro de dossier : J7850-00;
3. De retenir les services de la firme LBHA et Associés pour ajouter des plans et devis au projet de revitalisation de la 8<sup>e</sup> Rue présentement en soumission, sous forme d'addenda.

**ADOPTÉ**

**R188-2007**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2007-2008 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'adhérer au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la somme de 100 \$ (taxes en sus) pour l'année 2007-2008 et de les informer que notre représentant est monsieur André Picard.

**ADOPTÉ**

**R 189-2007**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR-DE-CRABTREE**

Attendu que la Paroisse Sacré-Cœur-de-Crabtree souhaite une commandite de la municipalité pour être en mesure d'offrir aux paroissiens de Crabtree un feuillet hebdomadaire paroissial de qualité.

Attendu que depuis plusieurs années nous faisons partie des commanditaires de la Paroisse Sacré-Cœur-de-Crabtree.

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu d'accorder un montant de 60 \$, tel que demandé par la Paroisse Sacré-Cœur-de-Crabtree, afin de renouveler notre commandite pour l'année 2007-2008.

**ADOPTÉ**

**190-2007**

**ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes apparaissant à la liste du 20 août 2007 au montant de 236 675,66 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 21:30 heures.**

\_\_\_\_\_  
**Denis Laporte, maire**

\_\_\_\_\_  
**Christian Gravel, Dir. gén. adj.**